

7 rentrées scolaires, une enquête de la Ligue des familles

SOMMAIRE

Présentation de l'étude

Familles

Budgets

Précautions méthodologiques

7 rentrées scolaires, combien ça coûte ?

Le cartable et les frais scolaires. Loin de la gratuité de l'école

Les déplacements. La mobilité, un choix entre de l'argent, du temps, du CO₂

L'extrascolaire. Un coût en temps, en argent, en énergie pour les parents

Le préscolaire. Un enfant de moins de 3 ans coûte autant qu'un jeune à l'université

L'alimentation. De l'importance de cantines scolaires qui proposent une alimentation de qualité

Le soutien scolaire. La remédiation est avant tout une mission de l'école

Les études supérieures. Un coût qui renforce le risque de précarité des parents

7 rentrées scolaires, combien ça rapporte ?

Les aides publiques

La (non) prise en compte de la diversité des familles

7 rentrées scolaires, la Ligue des familles revendique

7 rentrées scolaires en chiffres

Les frais scolaires de 2010, une année entière

Les frais scolaires de septembre 2010, le mois de rentrée

Les sous, le temps et le CO₂ des déplacements scolaires

Présentation de l'étude

A la veille de cette rentrée, le service d'études de la Ligue des familles a rencontré 7 familles. Les Martin, les Laurent, les Roberta, les Moktar, les Dupont, les Frédérique et les Doudou. Ce ne sont pas leur vrai nom mais ces 7 familles existent vraiment et toutes les données présentées sont réelles, véridiques et précises. Objectif de la démarche, enquêter sur les coûts et les recettes de la rentrée et de l'année scolaires.

Familles

Chez les **Martin**, le père travaille à temps plein, la mère à temps partiel. Ils ont deux enfants. Chez les **Laurent**, le père est pensionné, la mère travaille à temps partiel et les deux jeunes sont à l'université. Chez les **Roberta**, la mère est seule avec son enfant, elle travaille à temps plein. Chez les **Moktar**, le père travaille à temps plein, la mère est au foyer. Ils ont trois enfants. Les **Dupont** vivent de revenus de remplacement, avec deux enfants. Chez les **Frédérique**, le père travaille à temps plein, la mère à temps partiel. Ils ont trois enfants de précédentes unions et un enfant en commun. Les **Doudou**, couple homoparental, ont un enfant de 2 ans. Voilà pour les présentations d'une belle diversité de modèles familiaux d'aujourd'hui. De quoi avoir une analyse qualitative de situations courantes sans prétendre à une exhaustivité quantitative.

Budget

Pour récolter des données sur les frais de scolarité, il fallait d'abord s'entendre sur ce qu'ils représentent. Nous avons fait apparaître les frais de la rentrée scolaire du mois de septembre et les frais de scolarité qui s'étalent sur toute l'année. Des études précédentes de la Ligue des familles ont clairement montré que les coûts de scolarité ne se limitent pas au pic de la rentrée. Nous avons aussi voulu faire apparaître tous les coûts liés à la scolarité :

- les **frais scolaires** proprement dits : les fournitures, l'éventuel cartable neuf, mais également les frais administratifs et ceux qui sont liés aux projets et activités scolaires auxquels l'enfant participe ;
- les **déplacements** vers l'école, l'école de devoirs, le lieu de stage, l'université, etc., calculés en coûts financiers, en temps et en émissions de CO₂ ;
- l'**extrascolaire** : de la garderie au stage sportif pendant les vacances scolaires ;
- l'**accueil des 0-3 ans** : la crèche, milieu d'accueil collectif pour les enfants préscolarisés ;
- l'**alimentation** : les frais des repas pris à l'école (repas chauds, sandwiches, ...) ;
- le **soutien scolaire** : la logopède, l'école de devoirs, le professeur particulier etc. ;
- le **minerval** et le coût du **kot** pour les étudiants du supérieur.

Les précautions méthodologiques

- Cette analyse **qualitative** met à jour, à partir de coûts précisément chiffrés, la situation de 7 familles distinctes. Cette approche a un double intérêt : permettre aux parents de se situer à partir de ces sept exemples et rendre visible la diversité des familles aujourd'hui. Elle n'a pas, en revanche, de valeur représentative.
- A l'évidence, les parents disposent **d'une marge de manœuvre** relativement large dans la gestion de leurs dépenses. Entre chacune de ces situations individuelles, les parents font des **choix personnels** de mobilité, de projet pédagogique dans le choix de l'école, dans le suivi ou le soutien scolaire de l'enfant, en alimentation, etc. Ces choix sont fonction de possibilités singulières de concilier son travail, sa famille et ses autres activités autant que de leur vision de la qualité de la vie de famille. Les résultats de l'enquête n'en gardent pas moins une valeur indicative consistante.
- Ces 7 familles ont tous des enfants **en âge de scolarité**, à l'exception de la famille « Jeunes parents » qui a un enfant de moins de 3 ans fréquentant un milieu d'accueil collectif. Attention : les coûts autres que celui du milieu d'accueil sont comptabilisés à 0€ puisqu'ils ne correspondent pas à des frais directement liés à la scolarité. Avoir néanmoins retenu une famille avec un enfant en dessous de l'âge d'obligation scolaire montre le coût, bien réel, de la pré-scolarité. L'école est obligatoire, la crèche non. Cependant, les familles composées de deux parents qui travaillent sont désormais majoritaires et les frais de milieux d'accueil collectif ou familial s'apparentent de plus en plus au coût d'une pré-scolarité.
- Une lecture optimale des **3 tableaux** de l'enquête, autant ceux chiffrant les dépenses que les soutiens publics, suppose d'avoir en tête les différents profils de chacune des 7 familles.

7 rentrées scolaires, combien ça coûte ?

Dépenses

En moyenne sur l'année, **les frais liés à la scolarité occupent 11,46%ⁱ du budget des parents**, avec un **pic au mois de septembre à 27,08%**.

Ce coût varie de 7% à 39% selon la situation des parents, le nombre d'enfants, leur âge, leur lieu d'habitation etc.

Le cartable et les frais scolaires. Loin de la gratuité de l'école

▪ Les données

Les frais demandés par l'école pour la rentrée vont de **155€ à 647€** pour le mois de septembre ; soit un rapport de 1 à 4 selon le type de famille et le nombre d'enfants. Sur l'ensemble de l'année scolaire, ces frais varient de **321€ à 858€**, soit un rapport de 1 à 3.

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

L'analyse des dépenses au titre de frais scolaires est l'occasion de poser un constat récurrent : malgré les dispositions législatives qui les interdisent, certaines écoles primaires sollicitent, et ce ouvertement, les parents pour le paiement de certaines dépenses, comme les photocopies voire... le remboursement du prêt hypothécaire contracté pour la construction et l'entretien des bâtiments ! Dans une des écoles étudiées, ces frais atteignent 427,5€ annuel à charge des parents. Or, ces frais sont interdits par la législation de la Communauté française relative aux marges d'autonomie des établissements scolaires et des pouvoirs organisateurs en matière de frais scolairesⁱⁱ. A quand une réelle gratuité de l'école ?

Les déplacements. La mobilité, un choix entre de l'argent, du temps, du CO₂

▪ Les données

Les frais liés aux déplacements atteignent **336€** par mois et **3.151€** par an.

L'usage de la **voiture fait exploser le 'budget argent'**. Annuellement, les deux familles qui dépensent le plus en frais de déplacement sont celles qui utilisent la voiture : 2.400,3€ pour la famille *Martin* et 3.151 € pour la famille *Frédérique*. En termes d'impact sur l'environnement, quand la famille *Martin* se déplace avec sa voiture, elle émet 870 kg de CO₂ sur l'année ; ce qui correspondent la consommation d'un aller-retour Bruxelles/Madrid en avion. La famille *Frédérique* émet 1.219 kg de CO₂ ; soit des émissions de CO₂ équivalentes à un aller en avion Bruxelles/New-Yorkⁱⁱⁱ.

L'usage des **transports alternatifs à la voiture fait exploser le budget 'temps'**.

La famille *Roberta* qui a un coût évalué à zéro pour ses déplacements, ne passe pas moins de **360 heures par an dans les transports en commun**. L'enfant de la famille *Moktar*, étudiant dans le supérieur et qui bénéficie de tarifs préférentiels pour les transports en commun, y passe 216 heures sur l'année. Les familles qui empruntent la voiture voient leur budget temps réduit à 97 heures pour la famille *Martin* et 108 heures pour la famille *Frédérique*.

Ce coût financier, opposé au coût en temps, souligne les carences de l'offre de service public de transports, particulièrement en milieu rural et en périphérie des grandes villes.

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

Ces situations démontrent le lien étroit entre aménagement du territoire, mobilité et qualité de vie. Les familles vivant en milieux périurbains se tournent, souvent parce qu'elles n'ont pas d'autres choix, vers la voiture^{iv}. A contrario, les familles qui optent pour un autre moyen de transport y laissent leur temps, avec toutes les répercussions que cela implique sur la qualité de vie.

En termes d'impact écologique, les familles *Martin* et *Frédérique*, produisent à l'évidence largement plus de nuisances que les familles qui utilisent les transports collectifs. Pour la famille *Frédérique*, contrainte à l'usage de la voiture, c'est 8.700 km par an seulement pour emmener les enfants à l'école. Cela représente 1.219 kg de CO₂ émis sur l'année, soit une empreinte écologique estimée à deux terrains de football.

L'extrascolaire. Un coût en temps, en argent et en énergie pour les parents

▪ Les données

De **20 € à 1.698 €** sur une année. Le montant des stages et autres activités extrascolaires pendant les vacances est tel que pour la famille *Martin*, contrainte à ces solutions faute de réseau de solidarité proche, le coût de l'année scolaire dépasse celui de la rentrée proprement dite.

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

L'extrascolaire cristallise l'ensemble des difficultés que doivent affronter les parents, au quotidien et sur le rythme de l'année. En cause, se trouve en premier le décalage entre le calendrier scolaire et le temps passé au travail. En effet, ces deux parents *Martin* travaillent, ils vivent à la campagne et n'ont pas un réseau d'entraide proche. Leur budget explose littéralement sur les stages de vacances et l'ensemble des activités extrascolaires pendant qu'ils travaillent et que l'école est fermée. Le coût de l'enfant dépend ainsi de l'organisation des rythmes scolaires quotidiens et annuels (la classe qui finit à 15h20, les 182 jours d'école - en primaire- pour un nombre moyen de 240 jours de travail à temps plein), pour les couples bi-actifs ou les familles monoparentales actives. L'absence d'une politique volontariste en matière de conciliation des temps^v se traduit en un échec des pouvoirs publics à prendre en compte la hausse du taux d'activité des femmes et a un impact direct sur les coûts financiers liés à la scolarité à la charge des parents. L'urgence d'une politique volontariste en matière de conciliation des temps est là. La Ligue des familles lance une nouvelle campagne dès cette rentrée 2010 précisément sur cette thématique, intitulée « *Prendre le temps* ». Cette campagne est la partie visible d'un véritable combat d'aujourd'hui : pouvoir être en même temps parent, citoyen, au travail et en société.

Le préscolaire. Un enfant de moins de 3 ans coûte autant qu'un jeune à l'université

▪ Les données

Lié aux revenus, le montant des frais d'accueil en crèche agréée est de 18,20 € par jour pour la famille *Doudou*. Le montant total s'élève à **376€** par mois et **4.148€^{vi}** par an. Cette famille dépense près de quatre fois plus d'argent pour son enfant que la famille *Roberta* et autant que pour un étudiant du supérieur de la famille *Laurent*.

Et pourtant, cette famille est en quelque sorte « privilégiée » du fait même d'avoir une place en milieu d'accueil agréée par l'ONE, avec des tarifs dégressifs en fonction des revenus des parents.

A titre indicatif, ces tarifs journaliers s'élèvent à :

- 17 € en moyenne, en milieu subventionné (entre 2,2€ et 29 € selon les revenus des parents)
- de 22,5 € à 35 €, en milieu non subventionné, soit entre **450€ et 700€** par mois^{vii}.

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

Pourquoi avoir considéré les coûts liés à l'accueil d'un enfant de moins de 3 ans dans une enquête sur le coût de la scolarité ? Ce moment de la vie d'un enfant est qualifié de préscolaire car il intervient avant l'âge de la scolarité obligatoire. Il est donc facultatif mais, dans les faits, très souvent contraint du fait de la situation professionnelle des parents. Nous voulons souligner, ici, l'importance du dernier rapport Innocenti 8 de l'UNICEF^{viii} qui démontre que le système scolaire ne permet pas à tous les enfants de développer leurs potentialités, mais que **l'éducation préscolaire peut faire la différence**, à la condition que l'accueil soit de **qualité**. L'accueil des jeunes enfants n'est donc pas qu'une affaire de garderie ou d'accommodement familial mais bien une question de société qui touche à l'égalité entre les enfants et surtout qui offre une alternative à la reproduction des inégalités scolaires.

Et c'est bien la raison pour laquelle la Ligue des familles a volontairement choisi d'intégrer ce coût dans une enquête sur les frais liés à la scolarité. Et c'est bien pour cette raison également que cela fait l'objet d'une revendication. Pas assez de places en crèches ou chez des accueillantes d'enfants ! Le constat n'est pas neuf certes mais il est récurrent et devient dramatique avec l'augmentation des besoins.

L'alimentation. De l'importance de cantines scolaires qui proposent une alimentation de qualité à prix abordable

▪ Les données

Dans l'étude, ne sont retenues pour ce poste de dépenses, que le coût des repas pris à l'extérieur du domicile (repas chaud, sandwich, etc.) et ce dans le temps scolaire. Les dépenses oscillent de **37€ à 167€** par mois, soit de **331€ à 2.000€** pour une année scolaire.

Là, plus que la situation familiale ou économique c'est l'âge des enfants qui joue. Un ado mange et coûte ! Les tableaux montrent en effet que le coût le plus élevé sur ce poste est à la charge des parents d'étudiants dans le supérieur. La famille *Moktar* déboursa ainsi 1.404€ en alimentation sur l'année pour leurs enfants, la famille *Laurent* 2.000€.

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

L'alimentation et la garderie constituent des postes non négligeables à charge des familles. Et pourtant, un poste souvent négligé par les parents car peu « visible » : les sommes échangées le sont souvent de la main à la main, en petites quantités.

A signaler également, les écarts de prix d'une école à l'autre qui interviennent aussi dans le choix de l'école des parents et a donc des effets en termes de mixité sociale.

Le soutien scolaire. La remédiation est avant tout une mission de l'école

▪ Les données

Jusqu'à **1.172€** par an ! Pour les parents, et les enfants, le soutien coûte cher, à plusieurs niveaux :

- un coût privé de soutien scolaire: de 10€ à 50€ par heure ;
- un coût relationnel quand le soutien scolaire est effectué par le ou les parents (stigmatisation de l'enfant, stress, pression) ;
- un coût psychologique pour l'enfant en échec et pour les parents (culpabilisation, découragement).

▪ Le commentaire de la Ligue des familles

Les difficultés scolaires sont telles, dans une société en crise qui place les personnes en concurrence, que des parents cherchent les clés de la réussite scolaire en dehors de l'école. Les parents face à la reproduction des inégalités sociales à l'école, se donnent légitimement les moyens d'outiller leurs enfants pour atteindre « l'excellence ».

La famille *Frédérique* quant à elle dépensera **825 €** auprès d'une société privée de soutien scolaire. Cette famille est loin d'être isolée. Qui sont ces familles qui choisissent des offres de remédiation privées :

- les parents qui ne se sentent pas capables de soutenir leurs enfants, que ce soit par manque de temps ou pour des raisons culturelles ;
- les parents qui ne supportent plus les tensions générées par le suivi à domicile des devoirs et travaux ;
- les « hyperparents » (on entend par là les parents qui surinvestissent leur fonction et leur rôle de père ou de mère) qui jugent que l'école n'apporte pas toutes les garanties pour l'avenir de leurs enfants.

Par ailleurs, le cas de la famille *Martin* qui dépense près de **1.172€** pour un graphothérapeute et une logopède est un exemple de la médicalisation des difficultés scolaires (troubles de l'attention, dyslexie-dysorthographe-dyscalculie-dysgraphie, hyperkinétisme, troubles psychomoteurs, ...). Ce cas illustre des situations fréquentes où l'école signale aux parents un trouble de l'apprentissage et se dit incompétente pour y remédier tout en appelant à une remédiation spécialisée.

Les études supérieures. Un coût qui renforce le risque de précarité des parents

▪ Les données

Le coût des études supérieures représente une part proprement énorme du budget du mois de septembre : près de **74%** du budget mensuel moyen de la famille *Laurent* (rappel, deux enfants à l'université). En première ligne : le coût du minerval (837€ par étudiant) bien-entendu. Celui-ci n'est pas en soi exorbitant, notamment par rapport à nos voisins européens, mais il est peu considéré dans les politiques publiques. Et c'est la raison pour laquelle nous développons la charge de ce coût au regard des soutiens publics auquel il ouvre droit ou non.

En la matière, pour bénéficier d'une allocation d'études, les revenus imposables globalement des parents doivent être très faibles, excluant du système de nombreuses familles de la « classe moyenne » pour lesquelles le paiement du minerval pèse très lourdement sur les revenus.

▪ **Le commentaire de la Ligue des familles**

Outre le minerval, le prix du logement étudiant pèse également lourdement sur le budget des familles, avec **3.930 € annuel**. L'accès à des logements universitaires à des prix abordables pour les étudiants est problématique. Aucune réglementation n'impose aux établissements en Belgique francophone ou à d'autres organes d'organiser le logement des étudiants. La famille *Laurent* est vraisemblablement représentative de plus en plus de familles « pas assez pauvres » pour obtenir des aides financières et pourtant « pas assez riches ». Elles seront dès lors fragilisées par le moindre accident de parcours professionnel ou personnel. L'emploi étudiant est le corollaire de ces situations. Le nombre d'étudiants obligés de travailler pour financer leurs études va croissant. A ce propos, la Fédération des Étudiants Francophones souligne qu'étudier est en soi un travail à temps plein. De plus, travailler et étudier en même temps diminue les chances de réussite.

7 rentrées scolaires, combien ça rapporte ?

Les aides publiques

▪ Allocations

La part des différentes allocations dans les revenus des familles varie de 2% à 31%. Les seules allocations familiales représentent près de 23% des ressources annuelles pour la famille *Moktar*.

- **Allocations familiales.** Une étude de fin 2009 commandée par la Ligue des familles et réalisée auprès de mille personnes âgées de 18 à 64 ans à Bruxelles et en Wallonie a par ailleurs montré que les allocations familiales occupaient une place importante pour près de 50% des familles composées de trois enfants ou plus. Or, ces familles courent un risque de pauvreté supérieur de 22% aux autres familles.

- **Bourses d'études :** le coût du minerval est trop élevé. A ce sujet, conscient de la difficulté d'assumer ce coût pour de plus en plus de familles, le Ministre de l'Enseignement supérieur a proposé un nouveau paquet de mesures pour 2010. Cela va dans le bon sens^x : par exemple, grâce ces mesures, l'étudiant de la famille *Moktar* ne doit plus payer de minerval. Néanmoins, la situation de la famille *Laurent* demeure difficile. Là est directement en cause le niveau des plafonds d'accès au taux boursier. A quand un relèvement ? A noter qu'en Communauté française de Belgique, le taux d'étudiants bénéficiant d'un prêt d'études public et/ou d'une bourse est un des plus faibles de l'OCDE^x.

Il faut préciser enfin que les allocations d'études (les bourses) ne sont pas exclusivement destinées aux étudiants du supérieur. Ainsi, la famille *Dupont* peut compter sur un montant de 806,36 € pour ses enfants élèves en secondaire, soit 403,18€ par enfant.

▪ Fiscalité

L'enquête de la Ligue des familles met en évidence qu'outre la sécurité sociale via les allocations familiales ou les primes de rentrée scolaire, une part importante de la politique familiale passe par la fiscalité. Ainsi par exemple, la réduction du montant du précompte professionnel pour le chef de ménage avec enfants à charge représente un gain annuel de 2.688€ pour la famille *Moktar* (3 enfants à charge). La même famille verra par ailleurs le montant de la quotité exemptée d'impôt s'élever à 7.880€.

A côté de ces mesures liées aux nombres d'enfants à charge, les familles ont également la possibilité de déduire certains frais de garde. Pour être déductibles, ces dépenses doivent cependant être payées à des institutions particulières^x. Aujourd'hui, le montant maximum déductible est de 11,20€ par jour de garde.

A noter que les avantages fiscaux majeurs, qu'il s'agisse des réductions de précompte professionnel ou de la quotité exemptée pour enfants à charge, sont accordés au prorata du nombre d'enfants à charge du ménage. Ce qui renvoie directement à la question de la prise en compte de la diversité des familles par les politiques publiques.

La (non) prise en compte de la diversité des familles

▪ Dans cette enquête, la **famille Roberta** à savoir les familles monoparentales, seraient le « parent pauvre » des politiques publiques. Alors que ses revenus et ses dépenses se rapprochent de ceux de la famille *Dupont*, celle-ci bénéficie d'une intervention publique à hauteur de 36,81% contre seulement 10,54% pour la famille *Roberta*.

Celle-ci peut compter sur une augmentation de 1.370€ de quotité exemptée d'impôt au titre d'isolée avec enfant à charge. Disposant de revenus supérieurs à 2.060,91€ brut par mois, elle n'a droit qu'à la majoration de son allocation familiale. Et pourtant, les études montrent que ces familles monoparentales courent un risque de pauvreté de près de 35,8% supérieur à celui des autres familles.

▪ La famille **Frédérique** serait davantage, dans cette enquête, l'oubliée des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs pour cette famille que les calculs ont été les plus complexes et les plus difficiles à réorganiser et à restituer. Ce modeste exemple d'objectivation des coûts traduit bien les difficultés concrètes rencontrées par ces familles, renvoyées à la débrouille et obligées d'inventer et de trouver des solutions, y compris financières, dans un système qui n'est pas adapté à leur situation. Après une séparation et en cas d'hébergement alterné, qu'en est-il des allocations familiales qui sont perçues par la mère ? et pour les allocations de rentrée ? etc. Les exemples sont nombreux où l'organisation du système de la sécurité sociale, basée sur un modèle dépassé, oblige les parents à trouver sans cesse des arrangements entre

eux, dans des situations où très souvent les relations ne sont pas aisées. Le bien-être des enfants pâtit fortement de ces négociations permanentes.

- Le cas de la famille **Doudou** confirme le fait que la logique du rang dans la perception des allocations familiales est dépassée. En effet, cette enquête comme beaucoup d'études, montre que le coût d'un premier enfant n'est pas inférieur à celui du second. L'accueil dans un milieu collectif étant désormais compris comme une étape de la scolarité, celle de **l'éducation préscolaire**, ce coût à la charge des parents est plus que conséquent.

- **En résumé**

- la situation économique des familles est relativement bien prise en compte ;
- les familles monoparentales sont le parent pauvre de la politique familiale ;
- les familles recomposées sont les oubliées de la politique familiale ;
- les conditions (plafonds de revenus) d'accès aux bourses d'études pénalisent les familles « pas assez pauvres, pas assez riches »

L'objectivation des dépenses et de leur partielle prise en charge par les pouvoirs publics pointe le fait que notre système de protection sociale peine à s'adapter à l'évolution des modèles familiaux. Apparaît en filigrane de chacune des situations analysées un modèle de référence construit sur une famille composée d'un papa « Gagnepain » et d'une maman « Aufoyer », unis pour la vie. Ce modèle, même s'il est toujours présent, n'est plus représentatif de la majorité des situations familiales d'aujourd'hui. Les coûts liés à la scolarité renvoient donc à l'organisation et au fonctionnement de la sécurité sociale, du travail et des services publics collectifs et du système scolaire.

7 rentrées scolaires, les revendications de la Ligue des familles

La Ligue des familles attend de la Communauté française des mesures qui permettent de **limiter les demandes des écoles pour les achats de fournitures scolaires**, en définissant un plafond et de veiller à l'utilité pédagogique des fournitures scolaires et surtout des activités scolaires. Un cadre légal existe. Nous voulons des clarifications pour réduire les coûts scolaires par un renforcement des obligations et des sanctions en cas de non-respect.

Il existe une allocation de rentrée en prolongement des allocations familiales. Elle s'élève à 25€ pour les moins de 5 ans, à 54€ pour les 6-11 ans, à 75€ pour les 12-17 ans et 51€ pour les 18-25 ans. La Ligue des familles plaide pour instaurer **un véritable 13^{ième} mois d'allocations familiales payé en août**. Notre enquête montre une nouvelle fois que le coût de scolarité n'est pas nécessairement lié à l'âge ou au rang de l'enfant. Le seul accord gouvernemental qui nous convienne dans le domaine des allocations familiales, c'est celui qui programme **une augmentation des allocations** de tous les premiers enfants (actuellement 83,4 €) vers celui du deuxième enfant (actuellement 154,33 €)

L'accueil extrascolaire coûte beaucoup d'argent et d'énergie aux parents. On ne dépassera pas cette situation sans **une révision de la journée et du calendrier scolaire** adaptés au bien-être de l'enfant et à la vie des parents qui travaillent. Il est temps que le gouvernement de la Communauté française fixe des étapes concrètes de changement. La Ligue des familles va lancer en septembre 2010 une vaste campagne à ce sujet intitulée « Reprendre le temps ».

Pour les étudiants à l'université ou dans l'enseignement supérieur, la Ligue des familles estime que davantage de familles devraient avoir **accès aux bourses d'études** en relevant le plafond des revenus pris en considération.

Pour l'alimentation à l'école, seule une politique forte et systématique permettra d'amener toutes les écoles à intégrer des critères de qualité et de prix pour les repas. C'est la responsabilité des pouvoirs politiques de créer pour tous les enfants des conditions favorables à **une alimentation de qualité, à des prix abordables**.

Les frais scolaires de 2010, une année entière

	Martin	Doudou	Roberta	Frédérique	Moktar	Laurent	Dupont
Les enfants et l'école	2 enfants en primaire	1 enfant à la crèche	1 enfant en primaire	4 enfants (crèche, primaire, secondaire)	3 enfants (secondaire & sup)	2 enfants à l'université	2 enfants en secondaire
Le couple et la famille	Un couple classique	un couple homoparental	une femme seule	Une famille recomposée	une famille nombreuse	Un couple	Un couple
La situation de travail	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Les 2 conjoints travaillent à temps plein	La mère travaille à temps plein	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Le père à temps plein, la mère est au foyer	Le père est pensionné, la mère à mi-temps	Les deux sont allocataires sociaux
Cartable et frais scolaires	380 €		370 €	858 €	727 €	500 €	321 €
Déplacements	2.400 €			3.151 €	66 €	340 €	165 €
Extrascolaire	1.698 €		352 €	754 €	43 €		20 €
Accueil 0-3 ans		4.512€					
Alimentation (2)	786 €		331 €	583 €	1.404 €	2.000 €	864 €
Soutien scolaire	1.172 €			1.035 €		75 €	20 €
Etudes supérieures	Minerval					1.674 €	
	Kot					3.930 €	
Les frais scolaires	6.437 €	4.512 €	1.053 €	6.382 €	2.240 €	8.519 €	1.390 €
Les revenus	38.592 €	40.428 €	16.439 €	43.332 €	18912 €	34.993 €	11.163 €
L'intervention des pouvoirs publics pour les frais scolaires	4.115 €	1.398 €	1.936 €	3.952 €	10.135 €	5.009 €	6.670 €
Les ressources	42.707 €	41.826 €	18.375 €	47.284€	29.047€	40.002 €	17.833 €
Des comparaisons							
Les frais scolaires /les ressources	15%	10,8%	5,7%	13,5%	7,7%	21,3%	7,79%
La part de l'intervention des pouvoirs publics/les ressources	9,6 %	3,3 %	10,5 %	8,4 %	34,9 %	12,5 %	37,4 %

Les frais scolaires de septembre 2010, le mois de rentrée

	Martin	Doudou	Roberta	Frédérique	Moktar	Laurent	Dupont
Les enfants et l'école	2 enfants en primaire	1 enfant à la crèche	1 enfant en primaire	4 enfants (crèche, primaire, secondaire)	3 enfants (secondaire & sup)	2 enfants à l'université	2 enfants en secondaire
Le couple et la famille	Un couple classique	un couple homoparental	une femme seule	Une famille recomposée	une famille nombreuse	Un couple	Un couple
La situation de travail	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Les 2 conjoints travaillent à temps plein	La mère travaille à temps plein	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Le père à temps plein, la mère est au foyer	Le père est pensionné, la mère à mi-temps	Les deux sont allocataires sociaux
Cartable et frais scolaires	195 €		155 €	257 €	647 €	250 €	222 €
Déplacements	132 €			336 €	66 €	131 €	165 €
Extrascolaire	72€		28 €	69 €	5 €		
Accueil 0-3 ans		376 €					
Alimentation (2)	87 €		37 €	65 €	156 €	167 €	48 €
Soutien scolaire	98 €			17 €			6 €
Etudes supérieures	Minerval					1.674 €	
	Kot					310 €	
Les frais scolaires	584€	376 €	220 €	744 €	874 €	2.532€	441 €
Les revenus	3.216 €	3.369 €	1.401 €	3.611 €	1.576 €	2.916 €	993 €
L'intervention des pouvoirs publics pour les frais scolaires	416 €	140 €	180 €	412 €	939 €	509 €	759 €
Les ressources	3632 €	3509 €	1581 €	4023€	2515€	3425 €	1752 €
Des comparaisons							
Les frais scolaires /les ressources	16%	10,7%	13,9%	18,5 %	34,7 %	78 %	25 %
La part de l'intervention des pouvoirs publics/les ressources	11,5 %	4 %	11,4 %	10,2 %	37,4 %	14,9 %	43,30 %

Les sous, le temps et le CO² des déplacements scolaires

	Martin	Doudou	Roberta	Frederique	Moktar	Laurent	Dupont
Les enfants	2 enfants	1 enfant de 2 ans	1 enfant	4 enfants	3 enfants	2 grands	2 enfants
Le couple et la famille	Un couple classique	un couple homoparental	une femme seule	Une famille recomposée	une famille nombreuse	Un couple	Un couple
La situation de travail	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Les 2 conjoints travaillent à temps plein	La mère travaille à temps plein	Le père à temps plein, la mère à temps partiel	Le père à temps plein, la mère est au foyer	Le père est pensionné, la mère à mi-temps	Les deux sont allocataires sociaux
Pour 2010, une année							
Argent	2.400 €	-	-	3.151 €	66 €	340 €	165 €
Temps	97 heures	40 heures	360 heures	108 heures	216 heures	81 heures	83,7 heures
CO2	869,9 kg de CO ²		50,4 kg de CO ²	1219 kg de CO ²	234 kg de CO ²	718 kg de CO ²	57,6 kg de CO ²
Pour le mois de septembre 2010							
Argent	132 €	-	-	336 €	66 €	131 €	165 €
Temps	6 heures	3,15 heures	23 heures	11 heures	30 heures	9 heures	9 heures
CO2	36,2 kg de CO ²	-	5,6 kg de CO ²	130 kg de CO ²	26 kg de CO ²	68,8 kg de CO ²	6,4 kg de CO ²

ⁱ Coût médian = 10,79 % pour l'année – 18,07 % pour le mois de septembre.

ⁱⁱ Pour une information synthétique sur le cadre législatif, Voir : *Analyse sur le coût de la scolarité. Le coût de la rentrée 2009*, Ligue des familles, pp. 4-5 [en ligne]

<http://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2009/etude-sur-le-cout-de-la-rentree-scolaire-2009- 2 .pdf>

ⁱⁱⁱ L'empreinte écologique est une estimation de la superficie dont la terre a besoin pour subvenir à nos besoins pour subvenir à nos besoins. Ce calcul permet de mesurer notre influence directe sur la nature.

^{iv} Remarquons cependant que pour certaines familles des classes moyennes, l'utilisation des transports collectifs est parfois vécue comme une perte de statut social.

^v CHABBERT, D., *Superparent ? Les enjeux de la conciliation vie familiale – vie personnelle – vie professionnelle*, la Ligue des familles, Dossier DVD Citoyenparent – Analyse n°3, août 2009.

^{vi} Notre famille dispose de 20 jours de congé par an.

^{vii} CHABBERT, D., *Demainparent ? L'accueil de la petite enfant*, la Ligue des familles, avril 2009.

^{viii} UNICEF « La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant ». Déc.2008. http://www.unicef-irc.org/publications/pdf/rc8_fre.pdf

^{ix} Suppression total du minerval pour les étudiants boursiers, diminution du montant du minerval au taux intermédiaire, , non-indexation du minerval.

^x OCDE, *Regards sur l'éducation 2008. Les indicateurs de l'OCDE*. Éditions OCDE, 2008, p. 292.

^{xi} Pour une information synthétique sur le sujet, nous renvoyons aux brochures étudiées chaque année par le SPF finances.